



**IFACOM**  
**FORMATION & CFA**  
DÉVELOPPEUR DE COMPÉTENCES

**Accompagnement**

**VAE**



**ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
DEPUIS 1992**



**Pointe à Pitre**

60-70 Centre Saint John Perse Quai F. de Lesseps  
97110 POINTE A PITRE  
Tél. : 05 90 93 06 30



**Saint Martin**

78-81 Howell Center - Marigot  
97150 SAINT MARTIN  
Tél.: 05 90 87 30 88

La VAE ou Validation des acquis de l'expérience, est un droit individuel enregistré dans le Code de Travail et le Code de l'Éducation qui vous permet d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), grâce à la reconnaissance de votre expérience professionnelle et de vos compétences sans reprendre vos études ou suivre une formation. Il s'agit de valoriser votre profil à l'échelle du marché de l'emploi à court ou moyen terme. Votre expérience est jugée à partir d'un dossier présenté à un jury.

C'est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Un diplôme obtenu dans le cadre d'une VAE est identique à un diplôme obtenu en suivant un cursus d'études traditionnel.

2

Il s'agit avant tout d'une démarche individuelle. Dans le cadre de projets collectifs (entreprises, organisations), elle requiert l'accord préalable du salarié.

## OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de la prestation, le candidat est capable de valoriser à l'écrit et à l'oral son expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un titre, certificat ou diplôme.

## PUBLIC ET PREREQUIS

Accessible à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'une d'expérience professionnelle d'au moins un an en rapport avec la certification visée.

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel ainsi que les actions de formation sont considérées comme des expériences.

## MODALITES D'ORGANISATION

**Durée de l'accompagnement :** en moyenne 24 heures sur une période allant de 9 à 12 mois.

- Phase 1 : Information et conseil
- Phase 2 : Constitution du livret 1 : 4 heures
- Phase 3 : Constitution du livret 2 : 16 heures
- Phase 4 : Préparation passage devant jury : 4 heures

**Nombre de participants :** de 1 à 8 maximum

**Modalité d'accompagnement :** entretiens et ateliers en présentiel et en distanciel synchrone, échanges via mail et téléphone selon les besoins, temps de travail guidé (distanciel asynchrone)

**Délais d'accès à la prestation :**

- Participation à la réunion d'information et conseil
- Validation de la candidature
- Signature de la convention de prestation.

## LIEU DE LA PRESTATION



60-70 Centre Saint John Perse

Quai Ferdinand de Lesseps

**97110 POINTE A PITRE**

Tél. : 05 90 93 06 30

Visite virtuelle et plan d'accès : [www.ifacom.com](http://www.ifacom.com)

L'accessibilité de chaque site IFACOM Formation est garantie pour le public en situation de handicap, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Suite à l'inscription, les solutions adaptées et les aménagements nécessaires à chaque situation de handicap seront mis en œuvre, le cas échéant avec le concours du partenaire adéquat (ex : Agefiph).

## DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

*Compatible avec une activité professionnelle, s'engager dans une VAE demande de l'énergie et du travail personnel !*

### Phase 1 Information et conseil

Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Explorer le projet de VAE : faire préciser les motivations et les attentes, et confirmer l'engagement dans la démarche</li> <li>– Informer sur les conditions de déroulement de l'accompagnement, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre</li> <li>– Identifier la ou les certifications les plus pertinentes au regard des différentes expériences et projets</li> <li>– Informer sur les modes de financement selon le profil</li> <li>– Formaliser les objectifs et engagements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Remise de la convention formalisée et signée</li> <li>– Choix de la certification visée. Il peut s'agir d'une VAE partielle : possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences de la certification visée</li> <li>– Si le projet n'est pas clair, réorientation vers le dispositif qui correspond le mieux à la situation : le bilan de compétences pour faire le point sur sa carrière ou une formation pour acquérir de nouveaux savoirs</li> </ul>

3

### Phase 2 Soutien à la rédaction du dossier de recevabilité (ou de faisabilité)

Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédiger le dossier de recevabilité après connaissance de la méthodologie, du référentiel et de son analyse</li> <li>– Collecter les pièces justificatives adéquates</li> <li>– Analyser et vérifier la cohérence du dossier</li> <li>– Déposer le dossier en sachant les dates de dépôt et les temps de traitement du certificateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dépôt du dossier de recevabilité auprès du certificateur</li> <li>– Réception de la notification du certificateur : Si recevabilité : permet de continuer le parcours et d'élaborer le dossier de validation Sinon, réorientation sur une autre certification ou un autre dispositif</li> </ul>

### Phase 3 Soutien à la rédaction du dossier de validation

Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser les différentes étapes du parcours professionnels, les ruptures, apprentissages, échecs, réussite, ... et identifier des compétences acquises</li> <li>– Collecter et sélectionner les éléments de preuve nécessaires</li> <li>– Rédiger le dossier de validation (contenu fixé par le certificateur) : se familiariser avec les termes techniques, repérer, verbaliser, expliciter, évaluer ses domaines de compétences, et savoir les mettre par écrit</li> <li>– Analyser et vérifier la cohérence du dossier</li> <li>– Déposer le dossier de validation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossier de validation conforme aux attentes du jury (prouver l'acquisition grâce aux expériences des compétences nécessaires pour être certifié)</li> <li>– Dépôt du dossier auprès du certificateur</li> </ul>

### Phase 4 Préparation du passage devant le jury

Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparer sa présentation et son entretien devant jury en se référant au contenu du dossier de recevabilité</li> <li>– S'entraîner à l'oral et à la mise en situation professionnelle et l'entretien technique le cas échéant</li> <li>– Préparer les fiches d'argumentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réception de la décision finale (attribution, attribution partielle, non attribution)</li> </ul>

La durée pour l'obtention de la recevabilité dépend du certificateur et ne rentre pas en ligne de compte dans la durée de l'accompagnement à l'écriture du dossier de validation qui ne pourra commencer qu'à partir de cette obtention.

En conséquence, les phases 3 et 4 ne pourront avoir lieu qu'à la condition que la recevabilité soit obtenue.

### ➤ Qui sont les certificateurs ?

Le Ministère du Travail pour les titres professionnels mais aussi d'autres ministères comme la Santé, La Culture, .... Mais aussi les Universités, les CCI, les grandes écoles, CNAM, ...

Pour les diplômes de l'Éducation nationale, c'est le DAVA qui examine le dossier de recevabilité.

Cet examen consiste en une **étude personnalisée** pour cibler le ou les diplômes qui correspondent le mieux à ce que sont ou ont été vos expériences et pour in fine, vérifier que vous remplissez bien les conditions permettant d'engager une démarche de VAE.

### ➤ Les points forts de l'accompagnement

Dès votre demande d'inscription, vous serez contacté pour organiser votre premier RDV dans le cadre de la faisabilité de votre projet VAE.

L'accompagnement VAE à IFACOM se réalise selon vos disponibilités, pouvant intégrer un aménagement spécifique des heures afin de donner à tous l'opportunité d'évoluer dans leur carrière professionnelle. Il pourra résulter (selon la demande du candidat) d'un couplage de suivis en face à face, par téléphone, visioconférence et courrier électronique.

Nos consultants vous apporteront des conseils tout au long du processus et aura un rôle de correcteur avant de présenter vos dossiers.

## VALIDATION

Étant donné que l'ensemble des certifications sont organisées en bloc de compétence, avec l'accompagnement VAE, vous pouvez obtenir la validation d'un bloc autonome ou de l'ensemble des blocs :

- 1<sup>er</sup> cas : validation que de certains blocs de compétences : possibilité de représenter les blocs non validés sans limite de temps en redemandant à bénéficier d'un nouvel accompagnement.
- 2<sup>ème</sup> cas : validation de l'ensemble des blocs de compétences et obtention du diplôme complet.

## FINANCEMENT

Si la certification visée figure dans la liste disponible sur France VAE, la plateforme se charge de rassembler les financements auprès des différents acteurs publics et privés.

Sinon : le devis et le financement passent par le biais de la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

A noter que des frais annexes sont à prévoir pour sa VAE : frais d'inscription auprès de l'organisme certificateur, coût de la demande de recevabilité, frais de jury ou de mise en situation professionnelle, ...

Salariés	Demandeurs d'emploi	Entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPF compte personnel de formation si démarche personnelle</li> <li>• CEC - Compte d'Engagement Citoyen</li> <li>• Aide au financement de Transitions Pro</li> <li>• Congé VAE</li> <li>• Financement personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPF compte personnel de formation</li> <li>• Aide à la VAE de Pôle emploi</li> <li>• CEC - Compte d'Engagement Citoyen</li> <li>• Financement personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de développement des compétences</li> <li>• Dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance (Pro-A)</li> <li>• Aide au financement, via les Opco</li> <li>• Aide au financement de Transitions Pro</li> </ul>